



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Direction Générale de l'Aménagement , du Logement et de la Nature (DGALN)**

**Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)**

**Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes littoraux et marins (ELM)**

**Marie-Laure Hérault, adjointe à la sous-directrice**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CONFÉRENCE TECHNIQUE TERRITORIALE Les littoraux face au changement climatique : Comprendre les enjeux, repenser ensemble nos pratiques – 28/09/2021**

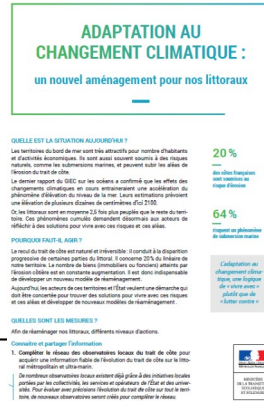
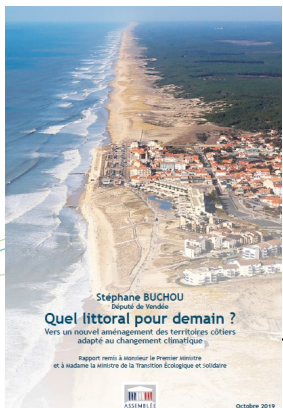
Nouveaux dispositifs de la loi Climat et Résilience

---

# Introduction

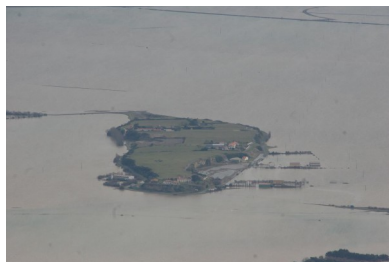
- Loi du 22 août 2020 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Loi Climat et Résilience » - articles 236 à 248
- De nouveaux dispositifs et outils législatifs attendus par l'ensemble des acteurs
- Texte issu de nombreuses réflexions passées, notamment (2019) :
  - Mission d'inspection CGEDD/IGF/IGA
  - Mission parlementaire Stéphane Buchou
- Annoncé lors du 4ème Conseil de défense écologique (février 2020)

**Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**  
 Programme d'actions 2017-2019

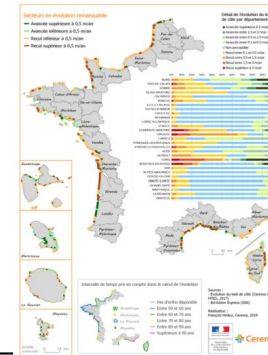


# Nouvelles dispositions – 5 axes :

- Améliorer la connaissance et mieux partager l'information relative au recul du trait de côte et ses conséquences
- Gérer le stock de biens immobiliers situés dans les zones d'exposition au recul du trait de côte
- Limiter l'exposition de nouveaux biens situés dans les zones d'exposition au recul du trait de côte
- Réaliser des opérations de recomposition spatiale pour relocaliser les biens dans les zones non exposées à l'érosion côtière
- Habilitation du Gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance dans un délai de 9 mois suivant la promulgation de la loi climat et résilience



Application de la zone rouge du PPRL à la parcelle du centre de vacances de la SNCF de Soulac-sur-Mer.



# Pour conclure :

- Une loi incitative et un témoignage de confiance aux collectivités
- Travaux encore en cours :
  - décrets et ordonnances
  - outils financiers (solidarité nationale + dispositifs territoriaux)
  - ex. des PPA « trait de côte »
- Stratégies locales et projets de territoire
- Changement de paradigme et passage à l'action
- Décisions en situation d'incertitude mais adaptation et résilience

## La cellule hydrosédimentaire

